

La lettre de la

CPDT

*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

n° **53**
Avril 2020

03

Six nouvelles
recherches au cœur
de la transition des
territoires

07

De nouveaux
outils au service
des politiques
d'aménagement du
territoire

09

Les dynamiques du
vieillessement et leurs
impacts territoriaux

10-11

Atlas des gares et
politique de pôles
multimodaux

Alors qu'en écrivant ces lignes, l'actuelle période de confinement se poursuit depuis déjà trois semaines, nous espérons que la présente Lettre de la CPDT vous trouve en bonne santé et qu'il en va de même pour vos proches.

Cette première Lettre de l'année est l'occasion de présenter nos recherches pour 2020. Ce nouveau programme de travail est largement inspiré par les intentions de l'actuel Gouvernement wallon exprimées au travers de sa DPR. Une des intentions phares en matière d'aménagement du territoire est de freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050. Il ne s'agit pas seulement de réduire rapidement la quantité de terres nouvellement artificialisées de sorte qu'elle tende vers 0 ha/an d'ici 2050 mais aussi de faire en sorte que les développements de l'urbanisation se concentrent le plus possible au sein des centralités tant urbaines que rurales. A travers un regroupement des nouveaux logements, commerces, activités, etc., au sein et au voisinage immédiat de polarités dotées d'une masse critique d'habitants, de services divers à la population et d'une offre minimale en transport en commun, il s'agit aussi de lutter contre la dépendance à l'automobile qui caractérise fortement une large partie du territoire wallon.

Le nouveau programme de travail de la CPDT s'inscrit largement dans cette perspective avec des éclairages divers spécifiques à plusieurs lignes de recherche. Ce sera aussi le thème de notre prochain colloque fixé au 15 décembre 2020 au Palais des congrès de Liège.

L'interview de Martin Grandjean en page 7 vous présente ACuTE, le prototype d'un portail web qui pourrait centraliser, un jour, un vaste ensemble d'informations territoriales. Ensuite, le Point CATU, ayant pour vocation de répondre à un questionnement ayant émergé au cours de la formation des Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme, aborde la question du vieillissement.

Enfin, parmi les publications de la CPDT, deux nouvelles, mises en exergue dans ce numéro de la Lettre, apportent des infos utiles pour toute personne qui s'intéresse à l'aménagement des sites où se croisent les divers modes de transport, en particulier ceux qui constituent une alternative à la voiture. Nous vous présentons dès lors le récent « Atlas des gares de Wallonie » et la dernière de nos notes de recherche : « Vers une politique de pôles multimodaux de Wallonie ».

Nous vous souhaitons une bonne lecture ainsi qu'une bonne santé à vous et à vos proches.

❖ La lettre n° 54 paraîtra en octobre 2020

Jean-Marc Lambotte et Bruno Bianchet (ULiège-Lepur)

Couverture: château de Beusdael (Sippenaeken)

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinatrice de la CPDT :

Annick Fourmeaux,
SPW - Territoire, Logement, Patrimoine, Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
annick.fourmeaux@spw.wallonie.be
Tél. 081/33.21.35

Les équipes de recherche

ULB-IGEAT

Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire

CP 130/2, Av. F. Roosevelt 50
1050 Bruxelles
vcawoy@ulb.be
Tél. 02/650 65 60
Coordination : Marie-Françoise Godart & Valérie Cawoy

UCL-CREAT

Centre de Recherches et d'Études pour l'Action Territoriale

Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
sabine.gerard@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : Yves Hanin & Martin Grandjean

ULiège-Lepur

Centre de recherche en Sciences de la Ville, du Territoire et du Milieu rural

Allée de la Découverte 9 B52/3
- 4000 Liège
jm.lambotte@uliege.be
Tél. 04/366 58 93
Coordination : Jean-Marie Halleux & Jean-Marc Lambotte

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur notre site : cpdt.wallonie.be ou par voie postale, en téléphonant au 1718 ou en envoyant votre demande à publications@spw.wallonie.be

Vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner ? Envoyez votre demande à vcawoy@ulb.be

Éditrice responsable :

Annick Fourmeaux

Rédaction, graphisme & mise en page :

Benoît Kensier

Crédit photographique :

CPDT



SIX NOUVELLES RECHERCHES AU CŒUR DE LA TRANSITION DES TERRITOIRES

Après une année 2019 très productive en nouvelles publications, la CPDT fait son entrée en 2020 avec six nouvelles recherches essentielles pour mieux comprendre et agir sur le territoire wallon. Nous en partageons avec vous les grandes lignes.

Que ce soit à l'échelle régionale, supracommunale ou infracommunale, les stratégies territoriales sont sous-tendues par les quatre principes régionaux du livre II du CoDT que sont la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources, le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale, la gestion

qualitative du cadre de vie et enfin, la maîtrise de la mobilité.

La mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial sur un territoire donné nécessite une connaissance précise et pertinente de celui-ci. Les travaux menés ces dernières années par la CPDT ont permis aux équipes de

recherche de mettre à la disposition du public une information robuste, adaptée et comparable pouvant nourrir utilement l'aide à la connaissance du territoire.

Les six nouvelles recherches débutées cette année, renforceront cette expertise. Nous vous proposons de découvrir leurs thématiques dans les pages suivantes.

1

Des outils au service de l'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme ou d'aménagement du territoire (CREAT & IGEAT)

En Wallonie, nombreux sont les projets d'urbanisation ou d'aménagement du territoire qui ne parviennent pas ou tardent à se concrétiser en raison de diverses oppositions citoyennes. Celles-ci peuvent prendre des formes multiples (pressions, recours, etc.) qui mènent parfois au refus du permis ou à l'abandon du projet par son porteur. Ceci malgré les processus participatifs mis en place au cours du projet ou les mesures plus générales de sensibilisation à un aménagement du territoire durable existant par ailleurs.

Même si sa définition reste en débat, la notion d'acceptabilité sociale est régulièrement avancée par différents acteurs du développement territorial pour son intérêt à éclairer des dimensions parfois mésestimées dans la mise en œuvre de projets.

La recherche propose ainsi de développer cette notion d'acceptabilité sociale des projets, ses diverses déclinaisons (acceptabilité des technologies, des politiques, des installations / acceptabilité socio-politique, acceptabilité communautaire, acceptabilité du marché, etc.) et les facteurs à l'origine de celle-ci, de préciser les différents outils qui visent à l'améliorer et de proposer des pistes de réflexion afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets d'envergure aux niveaux régional, supra-communal ou local via la participation citoyenne ou d'autres modalités d'intervention innovantes.

2

Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture (CREAT & Lepur)

Dans la DPR 2019 – 2024, le Gouvernement wallon exprime sa volonté de freiner l'étalement urbain, de revitaliser les centres urbains et ruraux, d'encourager la rénovation des bâtiments tout en améliorant l'efficacité énergétique de ceux-ci et enfin, de maîtriser la demande de transport.

Sur base des enseignements issus des recherches antérieures de la CPDT, il ressort que l'ensemble de ces défis ne pourra être atteint qu'en augmentant significativement l'efficacité de l'urbanisation en termes de localisation, de densité et de mixité au cours des prochaines années.

Il est proposé dans le cadre de cette recherche, qui est prévue sur trois ans, de se focaliser sur deux leviers indispensables pour lutter contre l'étalement urbain. D'une part, optimiser la consommation foncière et d'autre part, augmenter le renouvellement urbain (« urban regeneration ») au sein des villes et villages.

Concrètement durant la première année de la recherche, les travaux viseront à :

1. Eclairer le Gouvernement sur les indicateurs qui lui permettraient d'assurer un suivi de l'étalement urbain en Wallonie et de définir les trajectoires à suivre d'ici 2050 ;
2. Fournir à la Wallonie une aide à la décision en matière de planification régionale et en particulier en ce

qui concerne l'actualisation des plans de secteur envisagée dans la DPR, au travers de la quantification de certains gisements fonciers et de l'évaluation de leur potentiel à participer à l'effort de réduction de l'étalement urbain et de la dépendance à la voiture ;

3. Produire une analyse des modes de production du logement en Wallonie afin de mieux comprendre les logiques à l'œuvre, les motivations et contraintes des acteurs, les facteurs favorables, etc. Il s'agira ainsi de préfigurer une réflexion sur les outils qui doivent permettre de soutenir tout en encadrant cette production dans une logique d'intensification des centralités ;

4. Alimenter les réflexions du groupe d'experts désigné par le Gouvernement.

3

Prévenir la mutation des domaines agricoles périurbains (Lepur)

Aux portes des villes wallonnes, se trouvent encore de nombreux domaines agricoles de plusieurs dizaines d'hectares soumis à des pressions multiples et dont l'avenir est incertain. Ceux-ci participent au métabolisme de la ville et offrent de nombreux services environnementaux, paysagers, sociaux et économiques.

Le devenir de ce capital foncier constitue un enjeu important à différents égards. Il s'agit notamment de préserver ou de développer une agriculture de proximité mais aussi de permettre le développement d'autres fonctions telles que le développement de la nature aux abords des villes, l'éducation à l'environnement de la population citadine ou encore le développement d'un tourisme de proximité.

Le maintien de l'activité agricole sur ces espaces peut également constituer un potentiel de développement de la bioénergie à travers la biométhanisation des déchets verts. Ces espaces présentent l'avantage d'être proches des lieux de consommation. En outre, la préservation du foncier agricole vise également à freiner l'étalement urbain en limitant la consommation des terres non artificialisées et en conservant des espaces de respiration aux abords des villes.

Après une étude prospective des espaces agricoles périurbains et un benchmarking, la recherche proposera des pistes en vue de pérenniser l'activité agricole tout en préservant l'environnement et en développant les rôles économiques, sociaux et éducatifs de ces espaces,

d'évaluer les outils existants et de proposer des adaptations.

4

Tourisme et territoire : gérer le passé et préparer l'avenir (IGEAT & Lepur)

La DPR 2019 - 2024 mentionne notamment à propos du secteur du tourisme qu'il est nécessaire « de mener une politique d'aménagement du territoire permettant un développement plus cohérent et donc plus attractif de l'espace touristique wallon ».

Comme tout processus d'occupation du sol, les modes d'hébergement touristique et les attractions évoluent au cours du temps par leur localisation, leur forme et leur intégration qui résultent de la demande et des règles en vigueur au moment de leur mise en place. A titre d'exemples, quelques constats actuels : apparition de phénomènes de désaffectation ; récentes évolutions législatives et des pratiques ouvrant la porte à une diffusion de la fonction touristique au sein de nombreuses affectations du plan de secteur ; important changement dans les pratiques d'hébergement touristique avec l'arrivée de plateformes d'échanges de logements à court terme (AirBnB, HomeAway, etc.) ; nombreuses zones de loisir au plan de secteur non mises en œuvre car leur localisation et leur taille ne sont pas optimales.

La recherche vise un objectif général, à savoir « identifier les besoins territoriaux du secteur du tourisme, les confronter avec les disponibilités et contraintes du territoire et étudier leurs impacts territoriaux ». Deux objectifs plus spécifiques sont

également poursuivis :

1. Identifier les hébergements qui échappent aux statistiques officielles afin de quantifier le phénomène des hébergements touristiques informels pour évaluer son ampleur et la manière dont on peut le gérer ;
2. Etudier les phénomènes d'apparition et les trajectoires des friches touristiques afin d'être en mesure de les anticiper et de proposer des reconversions pertinentes.

5

Dynamiques économiques émergentes (circuits courts, économie de la proximité, industrie 4.0) et nouveaux enjeux territoriaux (Lepur & CREAT)

De manière générale, le renouveau du tissu économique de ce début du XXI^e siècle s'appuie sur de multiples dynamiques et évolutions technologiques et sociales. Celles-ci se nomment, notamment : développements numériques et industrie 4.0, créativité et empowerment, circuits courts et recyclage, etc. Elles sont d'ores et déjà intégrées aux stratégies wallonnes, notamment à travers le Plan wallon d'investissements 2018 et la programmation FEDER actuelle. Ces évolutions doivent permettre de rencontrer les objectifs du Gouvernement wallon en matière de transition tant économique qu'écologique et des savoirs.

Toutefois, ces dynamiques impliquent de nouveaux besoins et impacts territoriaux. C'est précisément cette question des « incidences et implications » territoriales qu'il s'agit d'étudier dans cette recherche. Du point de vue « matériel », on peut, d'ores et déjà, évoquer une diversification des lieux, une mutation des formes bâties concernées et des usages, de nouvelles opportunités pour les territoires tant urbains que ruraux. Au niveau de l'« immatériel », cela se traduit par le nécessaire renforcement des proximités entre l'ensemble des acteurs du développement économique au sein des territoires wallons. Le besoin en interactions s'est considérablement accru, ainsi que celui d'interfaces et de réseaux, non seulement virtuels mais également matériels et interpersonnels, intrinsèques à la

métropolisation. Certaines villes, y compris belges, ont d'ores et déjà pu saisir ces opportunités à l'image de Gand et Leuven qui affichent une croissance de l'emploi depuis 2001 de 27 % et 28 % contre 0 % et 4 % pour Charleroi et Liège.

L'objectif général de cette recherche est de s'interroger, d'une part, sur comment le territoire peut-il favoriser le développement de ces nouvelles dynamiques et, d'autre part, comment celles-ci peuvent contribuer au développement local et à la structuration des territoires wallons. Mais, avant tout, il s'agira de préciser les concepts et de quantifier ces dynamiques.

6

Atlas des paysages de Wallonie

Plus de la moitié du territoire wallon est couverte par la collection des « Atlas des paysages de Wallonie ». Sept ensembles paysagers wallons ont été traités dans six atlas déjà parus et diffusés dans leur version papier via le site officiel des éditions du Service public de Wallonie : Ediwall.

Le septième tome, « Plaine et bas plateau limoneux hennuyers », couvrant notamment Mouscron, Tournai, Ath et Soignies est au stade du processus éditorial. Nous ne manquerons pas de vous avertir quand la version électronique sera disponible sur le site de la CPDT via La lettre de la CPDT, notre nouvelle newsletter et les réseaux sociaux.

L'étude de l'ensemble des côtes lorraines, huitième tome de la collection couvrant notamment Arlon, Etalle, Virton et Messancy, a débuté en 2019. Elle se poursuit en 2020 et sera clôturée en 2021.



« La Vallée de la Meuse », sixième Atlas de la série, disponible sur le site de la CPDT.



DE NOUVEAUX OUTILS AU SERVICE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Réaliser une note de synthèse sur le potentiel foncier résidentiel de sa commune ou devoir localiser et caractériser les disponibilités foncières sur un territoire, sont des tâches qui pourraient, un jour, être fortement facilitées par de nouveaux outils orientés métier. Martin Grandjean (CREAT), vous en dit plus !

❖ Rappelez-nous quels étaient les objectifs de la recherche ?

L'objectif général de la recherche était de proposer un outil d'aide à la connaissance du territoire en vue d'appuyer les acteurs locaux dans la réalisation d'un diagnostic territorial. Cet outil devait mettre à disposition des informations territoriales pertinentes au niveau communal ou supra-communal au regard du principe régional de lutte contre l'étalement urbain et de l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources.

❖ L'outil prototype ACuTE¹ est un des résultats concrets de

la recherche, de quoi s'agit-il exactement ?

ACuTE se présente sous la forme d'un portail web qui centralise un ensemble d'informations territoriales à l'intention, par exemple, des administrations communales et régionales, des CATU, etc. Il s'agit, pour le moment, d'un prototype et non d'un outil déjà diffusé au public.

Après avoir constaté que de plus en plus de produits de ce type étaient développés à l'étranger, la recherche visait à faire prendre conscience aux divers acteurs du territoire de ce qu'il était possible de réaliser et l'intérêt de se munir de ce genre

d'outil. En réalisant ce prototype, l'équipe a démontré ce qui était faisable à partir de toutes une série de données disponibles par ailleurs. Pour le réaliser, nous nous sommes en effet appuyés sur un certain nombre de recherches antérieures de la CPDT et de données diffusées par le SPW via le géoportail.

❖ Quel besoin l'outil est-il amené à combler ?

Nous observons une production exponentielle des données, une multiplication des sources et une diversité de formats qui ne permettent pas toujours aux acteurs de s'y retrouver

1. Aide à la Connaissance des Territoires

et de disposer aisément de l'information utile dont ils ont besoin. En concevant cet outil, notre objectif était donc de centraliser toutes une série de données, de les croiser entre elles et de faciliter la consultation de l'information qui en résulte.

❖ **Le point central de la plateforme est une carte dynamique de la Wallonie. Quelles recherches peut-on réaliser à partir de celle-ci ? Quelles informations pouvons-nous en tirer ?**

L'outil donne accès à des informations en lien avec le potentiel foncier résidentiel. L'entrée se fait par la sélection d'une commune. Premièrement, une infographie présente des informations à cette échelle. Dans un deuxième temps, l'outil propose une cartographie dynamique pour localiser le potentiel foncier et visualiser celui-ci sur le territoire. On peut ainsi, dans un troisième temps, cliquer sur chaque site identifié et obtenir une fiche d'informations détaillées à propos de celui-ci. De cette manière, l'outil fait le lien entre une information au niveau communal et une information très détaillée.

❖ **Les outils développés par la recherche semblent démontrer leurs utilités et représenter diverses avancées. Quelles sont-elles ?**

Nous sommes parvenus à montrer l'intérêt que représentaient ces nouveaux outils orientés métiers. De fait, l'utilisateur n'est

désormais plus amené à devoir consacrer du temps à la collecte des données, à réfléchir à la méthodologie à appliquer, à effectuer lui-même les traitements, etc. En réalisant ces différentes tâches, l'outil permet à l'utilisateur final de disposer rapidement d'une information fiable et pertinente.

Cette fiabilité est obtenue grâce à des méthodologies éprouvées et à l'automatisation des étapes. En procédant ainsi, nous limitons fortement les erreurs de traitement ainsi que les besoins en compétences spécifiques de l'utilisateur.

L'outil offre également une approche homogène et standardisée à une échelle supra-communale. Concrètement, cela permet, par exemple, de comparer les informations relatives à deux communes en s'assurant qu'une méthodologie similaire a été appliquée.

Enfin, grâce à ce type d'outil et au gain de temps qu'il offre, l'utilisateur final peut se consacrer à d'autres travaux (analyses stratégiques des informations notamment).

❖ **Quelles sont les grandes conclusions et enseignements de la recherche ?**

Au niveau de l'information produite, nous avons travaillé sur une problématique précise qui est le potentiel foncier résidentiel. Sur cet aspect, certaines

informations pourraient être ajoutées. À titre d'exemples, une information sur la dureté foncière, qui est la capacité à mobiliser un terrain, pourrait s'avérer utile. Nous avons également entendu un intérêt pour ajouter une information en lien avec les schémas présents au niveau local (SDC notamment). Des informations sur la dynamique et l'évolution du territoire dans le temps sont évidemment aussi très importantes et manquantes à l'heure actuelle.

Outre ces compléments sur la question du potentiel foncier résidentiel, d'autres pistes restent à explorer sur d'autres thématiques. Nos analyses d'outils étrangers mettent en évidence que les possibilités sont nombreuses à ce niveau.

Au niveau du fonctionnement de l'outil en tant que tel, il est évident que l'approche « top-down » qui est celle développée actuellement devrait être couplée à une approche « bottom-up ». C'est-à-dire qu'il y a lieu de réfléchir à la manière dont l'utilisateur final pourrait enrichir l'information à partir de sa connaissance du terrain.

La question du rôle qui serait donné à ce type d'outil au niveau des démarches de planification est également à se poser.

Enfin, cette année de travail a démontré qu'il reste des champs de recherche conséquents en ce qui concerne l'acquisition des savoirs et des pratiques en vue de diffuser de l'information pertinente et de qualité. En effet, la matière évolue sans cesse et nécessite de rester à jour.

Retrouvez le rapport final de cette recherche sur notre site !



Ainsi que nos publications des pages 10 et 11, téléchargeables sur vos écrans !

LE POINT CATU

❖ LES DYNAMIQUES DU VIEILLISSEMENT ET LEURS IMPACTS TERRITORIAUX



Parmi les principales évolutions attendues en Wallonie, le vieillissement de la population constitue un défi majeur. Il impliquera pour les communes d'adapter leur territoire : logements adéquats, conception des espaces publics, accès aux services... Un module de la formation CPDT s'est penché sur des méthodes d'analyse pour tenter d'objectiver les réalités de terrain.

Les réalités de nos communes wallonnes, tant urbaines que rurales, sont très diversifiées et le problème du vieillissement va s'y poser de manière variée et complexe, d'autant que les profils de nos aînés y sont multiples (activité professionnelle, isolement, état de santé, niveau social, propriétaires ou locataires...) et les besoins spécifiques difficiles à mesurer.

Faute de lieux d'accueil suffisants, la majorité des aînés continuent à vivre chez eux où parfois, les fragilités préexistantes (précarité, isolement, handicap, etc.) s'en trouvent progressivement exacerbées. L'augmentation de la taille des structures d'hébergements collectives et l'apparition de quartiers de « résidences services » sont sans doute une partie de la réponse mais ne suffiront pas sans le soutien au vivre à domicile et les adaptations de nos lieux de vie. Ces changements vont réinterroger nos sociétés et nos modes d'habiter dans leur ensemble. L'adaptation du territoire fait partie intégrante des mesures à mettre en œuvre pour les anticiper. Les CATUs ont donc aussi un rôle à jouer dans cette résilience.

Les nécessaires adaptations se posent tout d'abord au niveau du logement. Avec l'âge, le domicile devient souvent trop grand, inadapté ou trop cher. Mais par ailleurs, on quitte difficilement sa maison, son quartier, son tissu social. Les communes peuvent agir, à travers les permis d'urbanisme, pour développer les logements adaptables et accueillir des formules innovantes (subdivision, taille des logements, équipements et accès, logements intergénérationnels, etc.) et ce, de manière raisonnée et cohérente,

en tenant compte du contexte global. Différents guides de bonnes pratiques sur la division d'immeubles (cas de Namur) ou l'adaptation des logements ont été présentés aux CATUs.

La question se pose aussi pour les espaces extérieurs : il est inutile de produire un logement adapté dans un environnement qui ne le serait pas. Le rôle communal est également déterminant dans la conception d'espaces publics de qualité, confortables, où voiries et mobilier renforcent l'autonomie des aînés.

Plus largement, c'est aussi au travers des différents outils d'aménagement (SDC, SOL, lignes de conduite, etc.) que les autorités communales peuvent anticiper les changements et favoriser la mixité générationnelle d'un quartier, encourager des logements accessibles et adaptés tant en ville qu'à la campagne, voire optimiser l'implantation des structures d'accueil et d'hébergement collectif ainsi que leur accessibilité.

En vue d'anticiper cette nécessaire adaptation, il peut s'avérer utile pour les autorités locales de réaliser un diagnostic faisant l'état des lieux des services et ressources disponibles, ainsi que des besoins afin d'évaluer la résilience des différents territoires au vieillissement. Différents exemples ont été examinés lors de la formation :

- Bordeaux-métropole, via un diagnostic, a établi un programme d'actions portant sur les aménités urbaines, l'habitat, les espaces publics et la mobilité.
- A l'échelle plus ciblée d'un quartier déjà bien équipé, plusieurs bureaux d'études¹

en Wallonie ont mis leur expertise au service des communes pour dresser une analyse pragmatique en vue d'améliorer l'accessibilité. Ces bureaux peuvent aussi être consultés dans le cadre des avis préalables et par ailleurs, les maîtres d'ouvrage peuvent s'engager via la charte « construire adaptable »².

- Le programme « Wallonie Amie des Aînés » (WADA³) inspiré directement du programme VADA⁴ agit à ces différentes échelles pour poser un diagnostic et mettre en œuvre un programme d'action. Avec les aînés, associations de représentants, pouvoirs politiques, sociaux et élus, plusieurs communes se sont engagées dans une démarche de recherche-action participative (RAP) menée par l'UCLouvain⁵ et soutenue par l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ). Myriam Leleu, gérontologue et cheville ouvrière de la RAP, est intervenue dans plusieurs sessions du module pour présenter la démarche et le « diagnostic en marchant », une marche exploratoire visant à recueillir et cartographier les observations formulées par des aînés dans leurs espaces de vie (revêtements, accès, mobilier, signalétique, etc.). C'est suivant les critères de cette méthodologie que les CATUs se sont prêtés à l'exercice de la marche exploratoire dans un quartier de Charleroi.

Il revient à chacun d'évaluer l'intérêt et le caractère reproductible de ces diagnostics dans sa propre commune et de les intégrer dans des stratégies d'actions plus larges à co-construire avec les autres acteurs concernés par la question du vieillissement.

1. Réseau Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles (CAWAB) regroupant les bureaux d'études en accessibilité.

2. Guide du logement adaptable, téléchargeable sur www.construire-adaptable.be.

3. Programme WADA, Wallonie Amie Des Aînés : Etude-pilote pour une approche méthodologique intégrée en faveur de « communes amies des aînés ».

4. Réseau VADA, Ville Amie Des Aînés, réseau international de villes entrant dans le programme d'une ville qui « adapte ses structures et ses services afin que des personnes âgées aux besoins divers puissent y accéder et y avoir leur place » (OMS, 2007, p. 1).

5. Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'Université catholique de Louvain.

PUBLICATIONS

❖ ATLAS DES GARES DE WALLONIE

L'atlas des gares wallonnes s'inscrit dans la continuité de la recherche « Urbanisation des nœuds et mixité des fonctions ». Il constitue un outil d'information et d'aide à la décision permettant de caractériser l'ensemble des 262 gares existantes en 2018 en Wallonie et du quartier qui les entoure dans un rayon de 800 m.

262 fiches d'analyses !

Présentant l'analyse de 262 gares wallonnes, ce nouvel atlas actualise celui des 60 gares IC-IR-RER précédemment réalisé par la CPDT. Pour chaque gare, l'atlas propose au lecteur trois fiches structurées de la façon suivante :

❖ Volet ferroviaire (gare)

Caractéristiques et statistiques de la gare (photo, localisation, fréquentation, offre ferroviaire, typologies selon le nombre de montées et le ratio origine/destination).



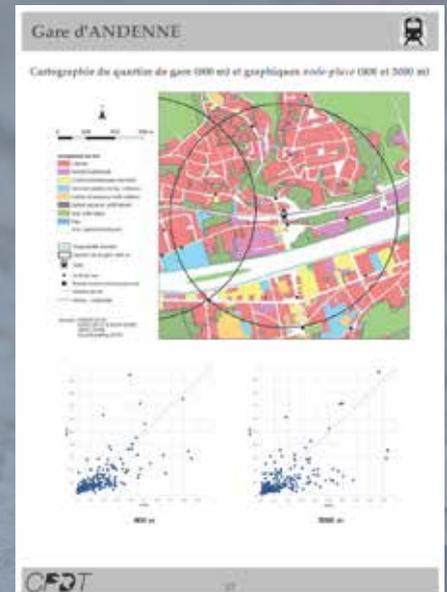
❖ Volet intermodal (abords de la gare)

Intermodalité et accessibilité de la gare (intermodalité train-bus et train-vélo, nombre de places de parking voitures et d'emplacements vélos).



❖ Volet territorial (quartier de la gare)

Fonctions et activités dans le quartier de la gare (population, emploi, commerce, enseignement, affectation et occupation du sol) ainsi que son intégration territoriale.



PUBLICATIONS

❖ VERS UNE POLITIQUE DE PÔLES MULTIMODAUX EN WALLONIE

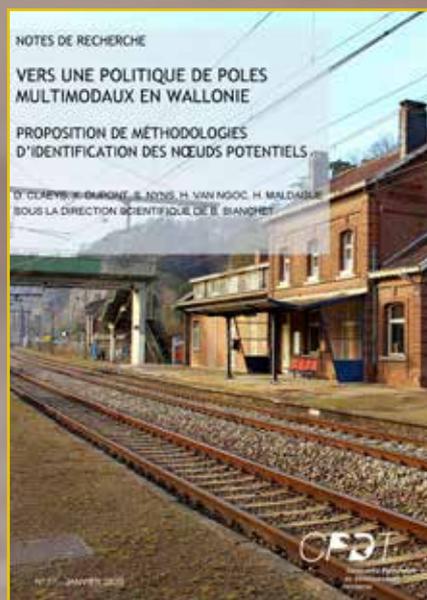
Cette note de recherche porte sur l'analyse statistique et la mise en place de différentes méthodologies de sélection de nœuds intermodaux potentiels parmi les 262 gares wallonnes et les quelques 15 000 arrêts de bus. Sur base de traitements statistiques, différentes classifications permettent la mise en place de méthodologies de choix des gares et arrêts les plus pertinents.

Dans le cadre de la subvention 2018 accordée à la CPDT, le Lepur (Université de Liège) et le CREAT (Université Catholique de Louvain) ont mené une recherche destinée à formuler des recommandations relatives à la valorisation de nœuds intermodaux de transport de personnes en Wallonie.

Cette recherche découle notamment de la proposition de résolution relative à la mise en œuvre d'une politique wallonne du climat adoptée en septembre 2017 (Parlement de Wallonie, 2017). A travers celle-ci, le Parlement wallon demande au Gouvernement d'orienter la politique du développement territorial vers une structuration de la Wallonie qui permettrait de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre. Elle reconnaît notamment la nécessité d'organiser l'urbanisation future en fonction des nœuds de transport. Le plan d'investissement 2019-2024 adopté par le Gouvernement wallon en janvier 2018 s'inscrit dans cette démarche. Celui-ci propose notamment des investissements conséquents dans le domaine de la mobilité. L'une des actions vise à créer une centaine de pôles d'échanges multimodaux en Wallonie. Ces plateformes devront faire l'objet d'une répartition adéquate à définir sur le territoire et être connectées aux réseaux de transport et aux pôles d'activité (Wallonie, 2018).

La recherche menée par la CPDT a pour but d'émettre des propositions concernant les aménagements et la localisation potentielle de tels pôles, tout en intégrant les objectifs et mesures

découlant du Code de Développement Territorial (CoDT), du projet de Schéma de Développement Territorial (SDT) et de la vision FAST (Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal). L'objectif promu par cette vision est de



tendre vers une part modale de 10 % pour le bus et de 15 % pour le train d'ici 2030 en favorisant, notamment, le développement de lieux d'échanges multimodaux (Wallonie, 2017). Cette volonté est confirmée par la Stratégie régionale de mobilité (SRM) adoptée par le Gouvernement wallon le 9 mai 2019. Celle-ci vise à assurer la mise en œuvre de la vision FAST et à aider à rencontrer les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Parmi les 33 mesures que contient cette SRM, la n°15 concerne directement la création

de « Mobipôles ».

La note a pour but de proposer plusieurs méthodes de sélection des nœuds pour lesquels il serait potentiellement judicieux d'améliorer leur intégration dans le territoire et d'y renforcer la multimodalité au travers d'une offre de transport riche et diversifiée et à travers des aménagements adéquats. L'intérêt de ces nœuds est qu'ils assurent l'interconnexion entre les réseaux de différents modes de transport tout en étant localisés à proximité de quartiers d'habitat dense et d'éléments structurants du territoire.

Dans un premier temps, les données relatives à la mobilité des gares et arrêts de bus et à leur environnement sont présentées et analysées. Dans un second temps, l'intermodalité train-bus est étudiée. Sur base de ces deux premières parties, différentes méthodes de choix des nœuds structurants sont proposées. La sélection des nœuds s'opère soit parmi les gares, soit au niveau des principaux arrêts de bus dans les communes sans gare. Cependant, les critères de choix finaux relèvent de la décision politique et nous nous sommes inscrits dans une logique de compromis entre, d'une part, une efficacité en matière de capacité de report modal et de structuration du territoire et, d'autre part, le respect d'une certaine équité territoriale.

POUR VOUS AIDER
À FAIRE FACE AUX ENJEUX
TERRITORIAUX DE DEMAIN,
VOUS POUVEZ DÉSORMAIS
COMPTER SUR NOTRE
NEWSLETTER



EN TEMPS RÉEL,
VOUS SEREZ INFORMÉ
DIRECTEMENT DANS VOTRE BOÎTE
MAIL DE LA PARUTION DE NOS
DERNIÈRES PUBLICATIONS, OUTILS
INDISPENSABLES POUR PASSER À
L'ACTION

VOUS FEREZ AUSSI PARTIE
DES PREMIÈRES PERSONNES
AVERTIES DE NOS COLLOQUES,
SÉMINAIRES ET AUTRES RENDEZ-
VOUS INCONTOURNABLES



POUR VOUS ABONNER À LA NEWSLETTER,
SCANNEZ LE QR CODE CI-DESSUS OU COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR
WWW.CPDT.WALLONIE.BE